

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 066-216602128-20260922-108_2026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six et le Vingt Deux Septembre à Dix Huit Heures Trente.

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Guy ROUQUIE, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 16 septembre 2026.

Présents : Guy ROUQUIE, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED-GARCIA, Gérard CEBELLAN, Emma SABATE, Jean-Luc ROMERA, Sébastien CABRI, Monique DEYRES, Marie-Christine BEYLEIX MOISAN, Patrick REDA, Christophe PEREZ, Nathalie VILLALONGUE, Sandrine JOUE-MACH, Jean-Michel PONCE, Coralie ZAMORA, Jean-Christophe MARGAIL, Audrey GALLOY, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Bastien MONREAL, Bénédicte ROGER.

Absents excusés : Emilie MONTANES donne pouvoir à Agnès BLED, Pierre FAGET donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Christophe CLARET donne pouvoir à Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY donne pouvoir à Monique DEYRES, Emilie COUVEZ donne pouvoir à Damien CLET.

En exercice : 27

Présents : 22

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Bénédicte ROGER est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délibération n°108/2026

Attribution d'une subvention à l'association «Labelbleu»

Monsieur Sébastien CABRI, adjoint au maire, présente à l'assemblée, la demande de subvention adressée par monsieur Thierry CAZEJUST, président de l'association Labelbleu, située 3 lotissement le Clos de la Forge 66400 Reynès. Cette association sollicite l'appui de la commune de Torreilles, pour mettre en œuvre un nouveau projet d'Aire Marine Educative.

Ce projet pédagogique et éco-citoyen sera mené avec la classe de CM1 de l'école Jules Verne, en partenariat avec le Parc naturel marin du Golfe du Lion. Il a pour objectif la sensibilisation à la protection du milieu marin par des jeunes publics et sera réalisée sur les zones nord et sud de l'embouchure du Bourdigou. Afin d'assurer au mieux les animations prévues dans ce cadre, l'association sollicite une aide financière auprès de la commune.

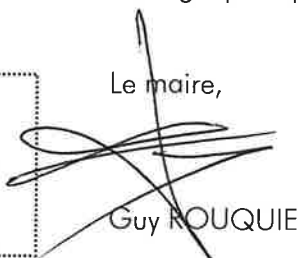
CONSIDERANT l'intérêt éducatif du projet pédagogique d'Aire Marine Educative, monsieur Sébastien CABRI propose au conseil municipal, d'attribuer une subvention d'un montant de 600,00€ à ladite association.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Sébastien CABRI, adjoint au maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 600,00€ à l'association «Labelbleu» ;
- AUTORISE monsieur le maire, à procéder au versement de cette subvention ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal communal.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : 24 SEP. 2026
Et publication du : 24 SEP. 2026

Le maire,


Guy ROUQUIE



La secrétaire,


Bénédicte ROGER